

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 0 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-01/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué s'est réuni à Frangy, à la salle Jean XXIII, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 19/01/2023</p> <p>Présents : Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (en visio), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visio), Sandrine TASSET (en visio), Joseph TRAVAIL</p> <p>Pouvoir : Aucun</p> <p>Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.</p>

Objet : EHPAD – Attribution du marché d'accord-cadre des repas et de restauration pour l'EHPAD du Val des Usse.

Vu les statuts du CIAS Usse et Rhône validés par délibération du 21 janvier 2020,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le code de la commande publique,
Vu le marché mis en ligne sur la plate-forme mp74.

Considérant que l'actuel marché d'accord-cadre des repas et de restauration prend fin en mars 2023 et qu'il convient de le renouveler.

Considérant que le marché a été mis en ligne sur mp74 le 28 octobre 2022 pour une date limite de réponse le 9 décembre 2022 et que 4 entreprises ont déposé des offres.

Le Vice-président rappelle le rôle de la restauration dans l'EHPAD du Val des Usse.

Le Vice-président informe de l'analyse des offres et fait état des notations de l'entreprise retenue.

Le Vice-président propose de retenir l'entreprise « API restauration », située 2 rue Charles Morel, 38420 Domène, pour une valeur estimée par jour de 1 202,30 € TTC.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE le marché d'accord-cadre des repas et de restauration de l'EHPAD du Val des Usse à l'entreprise « API restauration », située 2 rue Charles Morel, 38420 Domène, pour une valeur estimée par jour de 1 202,30 € TTC.

NOTIFIE la présente décision :

- À l'entreprise API Restauration,
- Au Centre des finances publiques de Rumilly.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
Sophie COLAS**



**Pour le Président,
Le vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.